

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
LE PREMIER MINISTRE  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
-----

DECRET N° 90-16/PM du 28 Septembre 1990

chargeant Monsieur Toussaint TCHITCHI,  
Ministre de l'Information et des Commu-  
nications de l'intérim de Monsieur  
Théophile NATA, Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération pour  
compter du 19 Septembre 1990.

LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de  
l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi  
Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomina-  
tion de l'Etat ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier  
Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouverne-  
ment de Transition ;

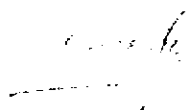
D E C R E T :

Article 1er.- Pour compter du 19 Septembre 1990 Monsieur Toussaint  
TCHITCHI, Ministre de l'Information et des Communications est chargé de  
l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pen-  
dant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Septembre 1990

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

Ampliatioms : PR 4 FM 4 HCR 4 SGG 4 MAEC-MIC 6 AUTRES MINISTRES 13  
PREFETS 6 DPE-DLC-INSAE 3 BN-DAN 2 CPC 2 PPC 2 GCONB 1 JORB 1.-